

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 09 mars 2023



Le 09 mars 2023, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, Mme Hédia GHANAY, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Mme Joëlle DANIEL, M. Philippe CLEMOT, M. Michel HIRTZ, M. Christophe LOYAU-TULASNE, M. Didier THÉME, Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, Mme Nathalie GUENAU, M. François PILLOT (suppléant), M. Christian VRAIN (suppléant), M. Alain BASTIE (suppléant), Mme Pierrette COURVOISIER (suppléante), M. Joël MARCHAND (suppléant), M. Christopher SEBAOUN (suppléant, à partir de DEL_02_2023), M. Christian ROCHE (suppléant, à partir de DEL_03_2023).

DATE DE LA CONVOCATION

23 février 2023

DATE D'AFFICHAGE

27 février 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 18

19 (à partir de DEL_02_2023)

20 (à partir de DEL_03_2023)

Pouvoir(s) :

M. Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.

M. Gérard DAVIET a donné pouvoir à M. Bertrand RITOURET.

Mme Mélanie FORTIER a donné pouvoir à M. Christian VRAIN.

M. Benoît BARANGER a donné pouvoir à Mme Hédia GHANAY.

Absents excusés :

M. Cédric DE OLIVEIRA, M. Antoine TRYSTRAM, M. Jacques LEMAIRE, Mme Armelle AUDIN, M. Ludovic BOURDIN, M. Gérard DAVIET, Mme Céline DELAGARDE, Mme Mélanie FORTIER, M. Bruno FENET, M. Michel GILLOT, Mme Betsabée HAAS, M. Régis SALIC, Mme Axelle TREHIN, M. Grégory PODDA, M. Benoît BARANGER, Mme Pascale DELAUNAY, Mme Isabelle MELO, Mme Sylvie POINTREAU, Mme Marie-Christine DE SAINT-SALVY, M. Arnaud TURMINEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CLEMOT

Monsieur le Président ouvre la séance du Comité Syndical à 18 heures 10, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Philippe CLEMOT est désigné en qualité de secrétaire de séance et lui est adjoint un auxiliaire pris en dehors du Conseil et ne participant pas aux débats.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2023

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur le procès-verbal.

Aucune demande d'intervention des membres présents.

Ordre du jour du Comité Syndical

- 1- FINANCES : Approbation du Compte de Gestion 2022
- 2- FINANCES : Vote du Compte Administratif 2022
- 3- FINANCES : Affectation des résultats du Compte Administratif 2022
- 4- FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2023

INFORMATIONS DIVERSES

DEL_01_2023

7.1_FINANCES : Approbation du Compte de Gestion 2022 du trésorier

Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, Vice-Président en charge des Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Le Compte de Gestion (CG) du comptable public doit être approuvé préalablement au vote du compte administratif (CA). Les deux documents doivent être concordants.

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Recettes budgétaires ordinaires (1)	55 400,00	931 567,41	986 967,41
Recettes de budgets annexes (2)	1 210,00	501 221,50	502 431,50
Recettes de budgets (3)	1 210,00	102 369,31	1 279,31
DÉPENSES			
Dépenses budgétaires ordinaires (1)	55 400,00	931 427,70	986 827,70
Dépenses de budgets annexes (2)	24 292,10	709 179,42	733 471,52
Dépenses de budgets (3)	1 210,00	224 190,10	225 400,10
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(1) Excédent		104 669,71	104 669,71
(2) Déficit	27 182,10	102 010,42	129 192,52

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2021)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT À L'EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERTS OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - BUDGET PRINCIPAL					
Investissement	10 200,00		-27 182,10		10 200,00
Fonctionnement	652 014,99		102 010,42		754 025,41
TOTAL I	662 214,99		-169 182,91		858 240,41
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I - II + III	662 214,99		-169 182,91		858 240,41

DEBATS

Monsieur RITOURET présente les différents résultats des dépenses et recettes en section d'investissement et de fonctionnement.

Il précise que les principaux pôles de dépenses se situent en section de fonctionnement, là où sont imputés les études et travaux.

En conclusion, l'année 2022 est marquée par un déficit financier.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

Aucune demande d'intervention des membres présents.

DELIBERATION

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de déclarer le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier : « visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. »

Article 2 : d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DEL_02_2023

7.1_FINANCES : Vote du Compte Administratif 2022

Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, Vice-Président en charge des Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Le Compte Administratif (CA) est présenté par le Président Monsieur RITOURET puis soumis au vote de l'Assemblée. Il est décomposé comme suit :

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	
ANVAL	
<u>Sur la section de Fonctionnement</u>	2022
Total des dépenses de fonctionnement de 2022	584 683,63 €
Total des recettes de fonctionnement de 2022	422 673,21 €
RESULTAT de l'exercice 2022	-162 010,42 €
<i>Excédent de fonctionnement 2021 reporté</i>	638 631,61 €
Excédent de fonctionnement cumulé fin 2022	476 621,19 €
<u>Sur la section d'Investissement</u>	2022
Total des dépenses d'investissement 2022	35 396,00 €
Total des recettes d'investissement 2022	8 213,51 €
RESULTAT de l'exercice 2022	- 27 182,49 €
<i>Excédent d'investissement 2021 reporté</i>	13 593,38 €
Résultat d'investissement cumulé fin 2022	-13 589,11 €
Total des reste-à-réaliser dépenses d'investissement	- €
Total des reste-à-réaliser recettes d'investissement	- €
<i>Total des reste-à-réaliser 2022</i>	- €
RESULTAT global d'Investissement avec les RAR	-13 589,11 €

DEBATS

Monsieur RITOURET présente le compte administratif 2022 de l'ANVAL.

Le Syndicat fait peu d'investissement, seuls deux véhicules ont été achetés en 2022, afin de compléter la flotte. Ainsi l'équipe de trois techniciens peut utiliser trois véhicules, dont deux utilitaires.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

Aucune demande d'intervention des membres présents.

DELIBERATION

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

Vu le Compte de Gestion 2022,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

(Monsieur Sébastien MARAIS, Président, absent de la salle de conseil, ne prend pas part au vote)

Décide

Article 1 : sous la présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Vice-Président, d'approuver le Compte Administratif 2022 du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL) qui peut se résumer ainsi :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement	+ 476 621,19 €
Solde d'exécution de section d'investissement	- 13 589,11 €
SOLDE D'EXECUTION	+ 463 032,08 €

Article 2 : d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DEL_03_2023

7.1_FINANCES : Affectation des résultats du Compte Administratif 2022

Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, Vice-Président en charge des Finances

EXPOSE DES MOTIFS

L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2022 provient essentiellement des années antérieures.

Dans ces conditions, il y a lieu de reporter l'excédent de fonctionnement de 464 950,82 € sur l'exercice 2023.

Vu les dispositions des articles. L 2311-5 et suivants du CGCT ;

Il est proposé aux délégués de reprendre les résultats de la manière suivante :

- au 002 (recettes FCT) - Excédent de fonctionnement reporté :	+ 463 032,08 €
- au 1068 (recettes INV) – Excédent de fonctionnement capitalisé :	+ 13 589,11 €
- au 001 (dépenses INV) - Déficit d'investissement reporté :	- 13 589,11 €

DEBATS

Monsieur RITOURET présente les affectations de résultats de l'exercice comptable 2022.

L'excédent de fonctionnement est en partie reporté 463 032,08 € et en partie capitalisé 13 589,11 €. Le déficit d'investissement de 13 589,11 € est également reporté.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

Aucune demande d'intervention des membres présents.

DELIBERATION

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,
Vu le Compte de Gestion 2022,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 25, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver l'affectation des résultats du Compte Administratif 2022 du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL) comme suit :

PROPOSITION Affectation des résultats 2022		
002	Recettes de fonctionnement, résultat de fonctionnement reporté	463 032,08 €
1068	Recettes d'investissement résultat de fonctionnement capitalisé	13 589,11 €
001	Dépense d'investissement résultat d'investissement reporté	-13 589,11 €

Article 2 : d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DEL_04_2023

7.1_FINANCES : Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, Vice-Président en charge des Finances

EXPOSE DES MOTIFS

↳ Pièce jointe : Rapport sur le DOB 2023

DEBATS

Monsieur MARAIS présente le Rapport d'Orientations Budgétaires (cf Pièce jointe).

Les membres du Comité Syndical sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

Madame BOILLE s'interroge sur l'évolution des recettes du Chapitre 74. Elles sont en nettes diminution depuis 2021. Monsieur MARAIS répond que ce chapitre correspond aux subventions que versent les partenaires financiers des Contrats Territoriaux. Pour le BP 2023, il n'est inscrit que les montants que le Syndicat est sûr de percevoir.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques et interrogations.

Aucune demande d'intervention des membres présents.

DELIBERATION

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1 : de prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2023 sur la base du rapport tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

INFORMATIONS DIVERSES

◦ Etudes Bédoire Flow Concept

Comme cela a été évoqué dans la partie des actions à mener en 2023, des études doivent être lancées sur la Bédoire en amont de réalisation de travaux. Une consultation des entreprises a eu lieu en ce début d'année. Trois bureaux d'études ont répondu et l'offre de Flow Concept paraît la mieux disante. L'offre s'élève à 47 300 €, une demande de subvention sera faite à 52 000 €, afin de nous laisser une marge de manœuvre.

◦ Site internet

Le prestataire en charge de la création du site internet a fait faillite en 2022. Le Syndicat a récupéré le travail effectué et vient de signer un nouveau devis avec la société Click-On pour la reprise du site internet avant début mai.

◦ Animations agricoles

Dans le cadre du volet pollutions diffuses et zones humides, les premières animations agricoles ont eu lieu avec la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire. Une démonstration de matériel de désherbage mécanique a été organisée sur le site de l'INRAE le 03 mars. D'autres animations verront le jour cette année.

◦ Report signature Contrat Territorial

La Chambre d'Agriculture et le Département n'ont pas pu délibérer en faveur du Contrat Territorial Choisille-Roumer-Bédoire 2023-2025 en ce début d'année. Le Département a prévu de se réunir de nouveau au mois de juin. La signature officielle aura donc lieu après.

◦ CoPil Bilan Bresme au printemps

L'étude bilan du Contrat Territorial de la Bresme se poursuit. Le calendrier a légèrement glissé, ainsi le prochain Comité de Pilotage devrait avoir lieu au printemps. Aquascop présentera les résultats du diagnostic de territoire.

◦ CoPil RCE Choisille le 16 mars

L'étude de restauration de la continuité écologique de la Choisille se poursuit. Le prochain CoPil se tiendra le 16 mars et présentera les derniers avant-projets. Pour rappel, la société Flow Concept a récupéré ce marché après dénonciation du précédent.

◦ Stages : Léna Climent (juin-juillet_1 mois) et Alexia Couroux (mai-août_3,5 mois)

Deux stagiaires ont été recrutés sur cette année 2023 :

- Léna CLIMENT pour un stage d'un mois sur juin et juillet, stage de découverte de Première ;
- Alexia COUROUX pour un stage de 3,5 mois de mai à août, stage sur les zones humides en Licence 3 Pro.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RITOURET ajoute qu'actuellement l'Etat mène des Débats sur l'Eau, la question de la continuité écologique est à l'ordre du jour.

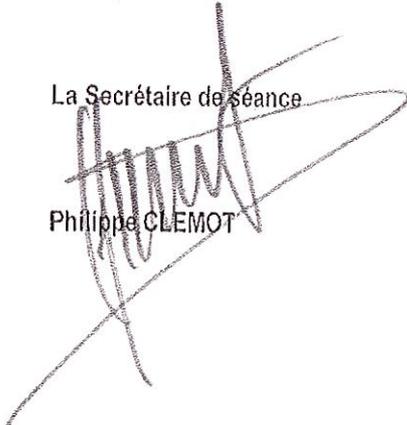
Madame GUENAUULT transmet une demande de son Maire (commune de Saint-Antoine-du-Rocher) concernant l'entretien des rivières. Il souhaiterait savoir qui du Syndicat ou de la Mairie pourrait se charger d'informer les riverains des devoirs d'entretien de la rivière. Il propose par exemple qu'un courrier leur soit adressé. Monsieur le Président propose qu'une information conjointe entre le Syndicat et la Mairie soit faite mais plutôt de manière dématérialisée, notamment par le biais des sites internet de chacun. Par ailleurs, ce point a été abordé la semaine dernière en interne à l'occasion de l'achat de la maison de Lisa. Le Syndicat a contacté un cabinet de Notaire afin qu'une clause sur les droits et devoirs des riverains soit ajoutée lors des ventes des maisons et terrains possédant une rivière.

Monsieur CLEMOT a été informé par le NEC d'un arrêté sécheresse, et demande si l'ANVAL est au courant et est aussi concerné. Cet arrêté vigilance sécheresse a pris effet le 08 mars sur l'ensemble du Département, donc y compris l'ANVAL. Monsieur CLEMOT poursuit sur la question de la sécheresse 2022. En effet, l'an passé certaines cultures étaient arrosées en pleine journée en pleine restriction des usages de l'eau. Madame BREN et Monsieur MOIRIN précisent que les restrictions d'usage de l'eau pour l'irrigation concernent les prélèvements qui ont lieu en rivière ou bien par forage dans les 200 mètres de part et d'autre. Par ailleurs ce premier arrêté 2023 est exceptionnel, d'ordinaire les premiers arrêtés n'avaient pas lieu avant avril. Cependant cette année nous subissons une sécheresse hivernale. Monsieur CLEMOT ne comprend pas pourquoi les

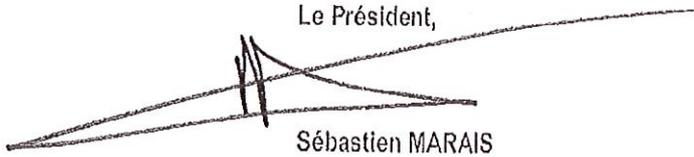
autres captages peuvent continuer de fonctionner. Madame BOILLE est d'accord d'autant plus que les particuliers sont eux restreints. La Direction Départementale des Territoires vient de revoir son Arrêté Cadre concernant les sécheresses, ils vont essayer d'améliorer leur communication. Monsieur le Président propose que le Syndicat informe ses membres lors de la parution de ces arrêtés et des conséquences que cela engendre. Madame COURVOISIER demande s'il ne serait pas possible de prévoir des récupérateurs d'eau pour les particuliers. La récupération des eaux pluviales est déjà prévue dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme, cela ne relève pas de la compétence de l'ANVAL. Monsieur SEBAOUN pense qu'il faut surtout changer de mode de culture pour s'adapter au changement climatique. Madame BOILLE intervient pour dire que les agriculteurs ne vont pas se lancer sur des cultures qui ne sont pas viables. Monsieur RITOURET présente quelques chiffres sur la consommation en eau sur le territoire français. 60% de la consommation se fait de mi-juin à fin août. Monsieur SEBAOUN précise que ce chiffre élevé est probablement plus lié à l'irrigation du maïs, dont les besoins hydriques se concentrent sur la période et passent prioritairement sur l'activité des centrales, qui prélèvent, elles aussi beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 19h00.

La Secrétaire de séance


Philippe CLEMOT

Le Président,


Sébastien MARAIS